

Shefford, Québec.
Le 19 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue le mardi 19 décembre 2023, à compter de 19h00, au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jean Paul Dutrisac, Ernest Beauregard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

Est aussi présent M. James L. Langlois, directeur général et greffier-trésorier.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* à tous les membres du conseil.

2023-12-293

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

ORDRE DU JOUR

Présences

Avis de convocation

01. Ouverture de la séance
02. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2023-719 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2024
03. Période de questions exclusivement sur le sujet à l'ordre du jour
04. Clôture de la séance

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-719 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES COMPENSATIONS IMPOSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD POUR L'ANNÉE 2024

Avis de motion est par les présentes donné par Mme la conseillère

Johanne Boisvert que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le *Règlement numéro 2023-719 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2024*, lequel a pour objet d'établir les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2024.

Le projet de ce règlement est déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVEMENT SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2023-12-294

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU de lever la présente séance à 19 h 05.

M. Éric Chagnon
Maire

M. James L. Lacroix
Directeur général et greffier-
trésorier